FICHE ACTION CANICULE

 ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

|  |
| --- |
| **PRINCIPES GENERAUX** |
| * Assurer la rédaction et l’actualisation régulière du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles
* Assurer le maintien en condition opérationnelle de ce plan via
	+ La réalisation régulière d’exercices ;
	+ La sensibilisation et la formation du personnel à la gestion de crise et aux pratiques préventives ;
	+ Le contrôle de l’opérationnalité des systèmes de secours et redondances ;
* Signaler sans délai à l’ARS tout événement significatif et/ou dysfonctionnement ;
* Transmettre des indicateurs à l’ARS pour les établissements participant aux systèmes de surveillance d’activité sanitaire
* S’assurer de la présence de moyens permettant le suivi de la température au sein de l’établissement.
* Signaler toute mise en œuvre de mesures liées aux températures à l’ARS, notamment celles précisées en page 2.
 |
| **VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE ET VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR** |
| * Participer, via les fédérations au Comité Départemental Canicule
* Assurer l’exhaustivité et la complétude des codages RPU en lien avec la canicule (Motifs – Code diagnostic thésaurus SFMU / SPF) ;
* S’assurer de la capacité à rappeler du personnel ;
* S’assurer de la disponibilité en matériels et produits de santé spécifiques aux pathologies liées à la chaleur
* Mettre à disposition des pièces rafraichies et climatisées à destinations des patients et personnels ;
* Prendre toutes les dispositions pour abaisser la température dans les locaux (volets fermés, aération aux heures les plus fraîches…) ;
* Consulter régulièrement les prévisions météorologiques afin d’anticiper la mise en œuvre des mesures ;
 |
| **VIGILANCE ORANGE : CANICULE** |
| * Diffuser l’information du changement de niveau de gestion d’une canicule auprès du personnel
* Adopter une posture d’anticipation permettant l’activation rapide des dispositions « mobilisation interne », en cas de nécessité, permettant :
	+ D’activer la cellule de crise restreinte ;
	+ De mettre en œuvre les mesures organisationnelles prévues par le plan ;
	+ De faciliter la sortie de patients, y compris pendant le week-end, en cas de tension sur la prise en charge ;
	+ D’adapter l’offre de soins en fonction des besoins d’hospitalisation ;
	+ D’optimiser la capacité de surveillance continue des services de courte durée ;
* Veiller à permettre à l’ensemble des personnes à risque de séjourner ou travailler pendant au minimum 3 heures par jour dans les pièces rafraichies ou climatisées ;
* Signaler tout risque de dépassement des capacités des chambres mortuaires ;
* Déployer selon les besoins les disposition du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles et notamment celles du volet EPI-CLIM ;
 |
| **VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME** |
| * Poursuivre et renforcer les actions des niveaux vert, jaune et orange
 |
| **LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON** |
| * Informer les services de l’évolution de la situation ;
* Etablir un bilan à transmettre à l’ARS ;
* Procéder à l’analyse de la gestion de l’évènement en vue d’améliorer le plan de gestion des SSE.
 |

**Indicateurs à transmettre à l’ARS:**

* Activation du dispositif mobilisation interne
* Activation du Plan blanc
* Renforcement en personnel
* Augmentation capacitaire via le ROR et ADHOC
* Déprogrammation via ADHOC
* Disponibilités en lits via le ROR